

---

Hommage à la patrie du citoyen Pierre Certain, ministre du culte demeurant à Beaulieu (Corrèze) qui fait remise de sa pension pour tout le temps qui durera la guerre, lors de la séance du 19 thermidor an II (6 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Hommage à la patrie du citoyen Pierre Certain, ministre du culte demeurant à Beaulieu (Corrèze) qui fait remise de sa pension pour tout le temps qui durera la guerre, lors de la séance du 19 thermidor an II (6 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 235;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22873\\_t1\\_0235\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22873_t1_0235_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

## 5

**Etienne Farges, infirme, ci-devant ministre du culte, demeurant à Beaulieu, district de Brive, département de la Corrèze, fait don et remise à la République, pendant tout le temps que durera la guerre, d'une pension annuelle de 796 liv. 8 s. 9 den., à lui due par l'Etat, en qualité de ci-devant prier de Mont-Camp.**

**Mention honorable du don, insertion au bulletin (1).**

[*Le c<sup>n</sup> E. Farges aux concitoyens députés du départ<sup>t</sup> de la Corrèze à la Conv.; Beaulieu, 21 mess. II*] (2)

Mon cher concitoyen, il est du devoir sans doute de tout républicain de secourir la mère patrie dans ses besoins : les uns, forts et robustes, doivent défendre les frontières contre les incursions des féroces coalisés; les autres qui, comme moi, n'ont guère soufflé de vie, doivent venir au secours de la République par des offrandes volontaires.

Tu sçais que j'ai toujours défendu la cause commune depuis le commencement de la révolution, et que je n'ai jamais été en retard en fait de don volontaire; mais aujourd'hui que les besoins deviennent plus urgents puisque la République a un nombre infini de défenseurs à entretenir, mon cœur me dicte de faire l'entière remise de ma pension à la mère patrie, en ma qualité de ci-devant prier de Montcamp, tant que durera la guerre injuste et cruelle que nous font les tyrans.

Je viens donc te prier de faire agréer à la Convention nationale, en don patriotique annuel jusqu'à la paix, de la somme de 796 liv., 8<sup>s</sup>, 9 deniers, à dater du 1<sup>er</sup> nivose dernier, attendu que je n'ai pas demandé le payement de ce trimestre qui est échu depuis le 1<sup>er</sup> germinal, non plus que celui de germinal échu le 1<sup>er</sup> messidor, et cela parce que j'étais depuis bien du tems dans la ferme résolution de faire ce que je fais aujourd'hui; mais, à te dire vrai, je ne sçavois comment m'y prendre, et je bénis la providence de m'avoir suscité ta protection pour m'acquitter de mon devoir envers la République.

Tu connais mieux que moi la marche qu'il faut suivre pour que le département soit instruit de mon offrande, et que je ne sois plus compris au rang des pensionnaires pendant tout le tems de la guerre.

Le meilleur moyen, selon moi, seroit, si toutefois la chose le mérite, de faire insérer mon offrande annuelle de 786 liv. 8<sup>s</sup> 9<sup>d</sup> dans le bulletin de la Convention, parce que j'aurais en cela un double plaisir. Le premier seroit celui de confondre ces vilains égoïstes, et les enhardir à faire eux-mêmes des sacrifices, en apprenant dans les nouvelles qu'un citoyen, pauvre et rempli d'infirmités comme moy, fait des offrandes à la mère patrie.

Le second avantage que je trouverais en ceci, c'est que je serais bien satisfait de faire passer moi-même au département un exemplaire du bulletin où seroit inscrit mon don patriotique, que tu voudra bien sans doute m'envoyer, afin de l'instruire que je ne dois plus être porté sur la liste des pensionnaires, pendant tout le tems que durera la guerre actuelle.

Je ne sçais si tu approuveras cette idée, mais, quoique tu fasse à cet égard, je serai toujours content, parce que je ne puis douter de ton zèle à servir la République et à m'être utile.

Ta femme, que je vois souvent, jouit de la meilleure santé, mais elle est quelquefois bien inquiète de ne pas recevoir exactement toutes tes lettres.

Mes parents t'embrassent bien tendrement, et reçois, de ma part, mon cher concitoyen, le baiser de fraternité la plus intime, et la plus durable.

E. FARGES

## 6

**Pierre Certain, septuagénaire, ci-devant ministre du culte, demeurant à Beaulieu, district de Brive, département de la Corrèze, fait don à la République, pendant tout le temps que durera la guerre, d'une pension de 400 liv. que lui fait la nation.**

**Mention honorable du don, insertion au bulletin (1).**

[*Beaulieu, 4 therm. II*] (2)

Ne désirant rien tant que de servir la République, et mon âge de septuagénaire, joint à mon état habituel d'infirmité, ne me permettant pas de la servir autrement qu'en lui offrant ma petite pension de 400 liv. dont la nation me fait jouir, en conséquence je m'empresse à lui faire ce petit hommage de mon dévouement jusqu'à la fin de la guerre, et, quoique ce soit là mon unique ressource pour subsister, je me trouverai amplement dédommagé si je puis avoir le bonheur de contribuer en quelque chose au soutien et à la gloire de notre illustre nation. Puisse-t-elle accueillir ce petit présent, non selon sa valeur, mais selon l'intention de celui qui le lui offre : il ne me restera plus rien à désirer. S. et F.

CERTAIN vieux.

## 7

**Lettre du général-en-chef de l'armée du Nord à la Convention nationale.**

Anvers, le 16 thermidor, l'an II de la République.

Citoyens représentans,

**Toute la République vous doit l'expression de sa reconnaissance pour l'énergie coura-**

(1) P.-V., XLIII, 65. B<sup>m</sup>, 27 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(2) C 311, pl. 1 233, p. 28.

(1) P.-V., XLIII, 65. B<sup>m</sup>, 27 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(2) C 311, pl. 1 233, p. 29.